

# PROTOCOLE SANITAIRE

## DE REPRISE D'ACTIVITE POUR LES MINEURS



**Entrée en vigueur : à partir du 15 décembre**

**Ce protocole permet une reprise de la pratique du karaté et des disciplines associées pour les mineurs dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.**

**L'objectif est de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités de loisir et des regroupements organisés par les clubs affiliés à la FFKDA. Il répond à un niveau de vigilance fixé par le gouvernement.**

---

### PRINCIPES GENERAUX DE REPRISE D'ACTIVITE POUR LES MINEURS

- ◆ Reprise d'activités **sans contact**.
- ◆ Respect de la distanciation physique d'au minimum **2 mètres entre chaque pratiquant**.
- ◆ Reprise d'activité limitée à l'**entraînement individuel et collectif** (pas de compétition).
- ◆ Le port du **masque n'est pas obligatoire** pendant toute la durée de la pratique. A l'entrée dans le dojo, le masque doit être porté par tous (enfants à partir de 6 ans).
- ◆ Les pratiquants doivent se présenter à l'entraînement déjà en tenue (pas de vestiaire).

---

### JE SUIS DIRIGEANT

#### AVANT LA SEANCE :

- ◆ Je nomme un référent Covid-19 au sein de mon club qui sera chargé :
  - ◆ du respect du protocole.
  - ◆ de la tenue du registre détaillé des présences.

#### PENDANT LA SEANCE :

- ◆ Je porte une attention particulière au respect des gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel (habits, karaté-gi, gourdes...)
- ◆ Je veille à limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement en organisant le circuit d'entrée et de sortie des différents groupes de pratiquants se succédant.
- ◆ Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du dojo et des espaces de pratique.



## JE SUIS PRATIQUANT MINEUR AVANT DE ME RENDRE AU DOJO :

- J'ai un bon état de santé général.
- J'arrive propre, douché, cheveux lavés, les mains propres et avec un karatégi propre.
- Je veille à apporter mes propres effets personnels, et y ajouter une bouteille d'eau, des mouchoirs jetables, du gel hydro-alcoolique et un ou plusieurs masques.

## A MON ENTREE DANS LE DOJO :

- Je porte un masque (à l'exception des mineurs de moins de 6 ans).
- Je pose mon sac au bord du tapis.

## PENDANT LA SEANCE :

- A chaque entrée sur le tatami, j'enlève mon masque, je le range avec mes autres effets personnels dans mon sac, me lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro- alcoolique.
- La séance se déroule de manière classique, sans masque.
- A chaque sortie du tatami, je remets mon masque, me lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.

## APRES LA SEANCE :

- Je remets mon masque.
- Je sors en respectant les consignes de sortie afin de limiter les croisements.

## LES GESTES SANITAIRES À FAIRE RESPECTER DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE



Les gestes barrières Covid-19 et port du masque sont obligatoires pour toute personne (en dehors de la situation de pratique sportive).

**Ce protocole a vocation à être mis à jour en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.**

**Toutes les informations à jour sont consultables en ligne sur le site [ffkarate.fr](http://ffkarate.fr)**